



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 juin 2012

Résolution: CA12 210268

Adoption - Règlement de zonage 1700-90.

Pour faire suite à l'avis de motion donné par la conseillère Ginette Marotte lors de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 3 avril 2012, résolution CA12 210157, le Règlement de zonage 1700-90 est soumis.

Ledit règlement modifie le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- Permettre une terrasse comme usage accessoire à l'usage « microbrasserie ».

Il est proposé par la conseillère Ginette Marotte

appuyé par la conseillère Andrée Champoux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement de zonage 1700-90 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

48.01 1120683001

Claude TRUDEL

Maire d'arrondissement

Louise HÉBERT

Directrice du bureau d'arrondissement et
secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 6 juin 2012